



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
2 avril 2026
N° 2026/023

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 072-217201805-20260402-2026_023-DE



Date de convocation
27/03/2026

Date d'affichage
27/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 27
Votants 27

Acte rendu exécutoire
après transmission
électronique

Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Magali LOUALT, Christophe PIERREDON, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE

Absents et excusés: sans objet

Absents ayant donné pouvoir : sans objet

Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Élection des représentants élus du Conseil Municipal au C.C.A.S

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L 123-6,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,

Considérant que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

Liste 1 : Monsieur EVRARD Gérard,

Liste 2 : Madame LEROI Marie-Noëlle,

Procède à l'élection des sept administrateurs représentants de la ville au sein du conseil d'administration du CCAS de la ville de Mamers.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ◇ nombre de bulletins : 27
- ◇ bulletins blancs ou nuls : 0
- ◇ suffrages exprimés : 27
- ◇ majorité absolue : 14
- ◇ Liste de Monsieur Gérard EVRARD : 24 voix
- ◇ Liste de Madame Marie-Noëlle LEROI : 3 voix

La composition du CCAS est arrêtée comme suivante : Monsieur Gérard EVRARD, Madame Sylvie DELORME, Madame Martine CHARON, Madame Valérie CHAUVIN, Madame Sylvie LUSSON, Madame Odile DESLAIS et Madame Marie-Noëlle LEROI

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

